

LES PRATIQUES DE FIABILISATION DE L'INTERVENANT (PFI)

Autocontrôle



Je vérifie ce que je fais avant de le faire:

- ✓ Sur la procédure, je lis à **haute voix en suivant du doigt l'action à réaliser**,
- ✓ J'identifie avec le **doigt et je lis à haute voix le repère matériel sur lequel je dois agir**,
- ✓ Je réalise l'action si tout est OK.



DPN/UNIE/GPSN/MSN

3

Pourquoi :

- Pour garantir l'adéquation entre action prévue et le matériel sollicité **AVANT de passer à l'action**.

(NB : La vérification, après l'action, de l'atteinte des résultats désirés est une autre forme d'auto contrôle, qui ne permet toutefois pas de faire bien du premier coup et

d'éviter l'erreur humaine).

Quand :

- **AVANT chaque nouvelle action, tout au long de la réalisation** d'une activité sur l'installation.

Comment :

- L'autocontrôle est un **acte professionnel (il ne doit pas rester en pensée seulement)**.

- Pour cela la démarche suivante doit être suivie autant que possible :

* L'intervenant identifie, avec le doigt sur la procédure, l'action à réaliser et lit à voix haute l'intitulé de cette action.

• Il identifie avec le doigt le matériel sur lequel il doit agir et en lit à haute voix l'étiquette avant de réaliser l'action.

Diffusion par  **CÔTE** avec accord